



**MAIRIE DE BADAROUX**  
**2, rue de l'Égalité**  
**48000 BADAROUX**

## **PROCES-VERBAL**

### **Prise de possession d'un bien sans maître de plein droit incorporé au domaine privé communal – Compte BASTIDE Cyprien**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L 2122-22 et S.,

**VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, dans ses articles L 1123-1 et L 1123-2,

**VU** le Code Civil, dans ses articles 713 et 1369

**VU** la loi n°2004/809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales,

**VU** la loi n°2022-217 du 17 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

**VU** l'arrêté du 19 juin 2024 constatant le classement de communes en zone France Ruralités Revitalisation modifié par l'arrêté du 14 avril 2025.

**VU** la délibération n° DE\_022\_2026 du Conseil Municipal du 09/04/2026 reçue le 16/04/2026 au contrôle de légalité, régulièrement publiée, portant incorporation de bien vacant et sans maître,

**CONSIDERANT** l'article 713 du Code Civil au terme duquel « *les biens qui n'ont pas de maître appartiennent à la Commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.* »,

**CONSIDERANT** que d'après la matrice cadastrale, un bien immobilier appartiendrait à Monsieur BASTIDE Cyprien, sans indication de date et de lieu de naissance.

**CONSIDERANT** qu'après recherches auprès du Service de la Publicité Foncière de MENDE (48), la parcelle appartient à Madame VELAY Marie Marguerite Alphonsine épouse BROUILLET.

**CONSIDERANT** qu'après recherches auprès de l'état-civil, il a pu être mis en évidence une naissance de Madame VELAY Marie Marguerite Alphonsine épouse BROUILLET au 22 juin 1901 à MENDE (48) ainsi qu'un décès survenu le 8 juin 1982 à MENDE (48), soit depuis plus de dix ans, délai suffisant pour les communes classées en zone France Ruralités Revitalisation.

**CONSIDERANT** que la commune n'a pas eu connaissance qu'un éventuel successible ait pris la qualité d'héritier de Madame VELAY Marie Marguerite Alphonsine épouse BROUILLET

Le soussigné, Madame Valérie REBOIS-CHEMIN, Maire de BADAROUX (48) :

Agissant dans le cadre de l'article 713 susvisé du Code Civil et en application de la délibération DE\_022\_2026 du Conseil Municipal du 09/04/2026 reçue le 16/04/2026 portant incorporation au domaine privé communal de la parcelle suivante :

Références cadastrales	Lieu-dit	Superficie	Nature cadastrale
AW28	BADAROUX VILLAGE	78 m <sup>2</sup>	Landes

Parcelle dont la valeur vénale est évaluée à 2 730,00 €

S'étant transporté sur les lieux,

#### ARRETE

**Article 1 :** Constate l'existence dudit immeuble sans maître,

**Article 2 :** Cet immeuble sans maître désigné ci-dessus est incorporé de plein droit dans le domaine privé communal conformément à la loi pour y exercer les droits prévus à l'article 544 du Code Civil

**Article 3 :** Les modalités du transfert de cet immeuble dans le domaine communal seront effectuées par acte de dépôt de pièce aux fins de publication

**Article 4 :** Le secrétariat de Mairie sera chargé de l'exécution du présent procès-verbal

A BADAROUX (48), le 19 JUIN 2026

Madame le Maire

Valérie REBOIS-CHEMIN



Conformément à l'article L2131-1 du CGCT, Madame le Maire de BADAROUX (48) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, après affichage en mairie le **22 JUIN 2026**